

FILIÈRE. Un label « bois bocage »



Les élus entourent Sylvain Allard et les initiateurs du projet label bois bocage

Mercredi 29 mai à la ferme de Sylvain Allard, président de la SCIC (Société Coopérative d'Intérêt Collectif) Bois Bocage Énergie, à Saint-Didier-sous-Ecouves, les acteurs de la filière bois ont signé un accord de coopération « interrégional et européen » les menant vers un « label bois bocage ».

C'est « un projet innovant qui n'a pas d'équivalent en France et en Europe ». Il consiste à créer une certification nationale qui

labellisera les bonnes pratiques de gestion des haies et la maîtrise d'une filiale de production de bois éthique, durable et locale. Il est mené par des agriculteurs soucieux de garantir la gestion durable de leurs haies et leurs structures de valorisation du bois. Les objectifs :

1. Valoriser le travail de gestion des producteurs de bois bocage

2. Apporter aux différents acteurs du marché, de la sécu-

rité, de la traçabilité et de la transparence dans la chaîne de gestions et de production du bois de bocage

3. Bénéficier de nouveaux débouchés pour mieux vendre le bois de bocage,

4. Répondre aux préoccupations des consommateurs et aux exigences des pouvoirs publics

5. Faciliter l'accès aux appels d'offres des marchés publics.

Les partenaires ont présenté

leur projet à Bruxelles les 11 et 12 avril lors d'un concours des projets ruraux innovants, 176 candidatures étaient étudiées, parmi lesquelles figuraient 2 projets français.

Le projet « label bois bocager géré durablement » a reçu le diplôme de la catégorie : « environnement et action pour le climat ».

Il s'agit d'un soutien à des territoires ruraux, co-financés par l'Union Européenne.